

# La liberté d'expression est non négociable

Piétinant la liberté d'expression, la décision du Conseil d'Etat du 9 janvier 2014 interdisant le spectacle « Le mur » confirme la toute-puissance de l'emprise sioniste. C'est le sionisme qui aujourd'hui décide ce qui relève ou pas de la liberté d'expression. Ainsi, nous avons vu tous les idéologues sionistes et leurs larbins, journalistes et la quasi-totalité de la classe politique, défendre la liberté d'expression dans l'affaire des caricatures de Charlie Hebdo.

Les mêmes idéologues et leurs larbins ont jugé Dieudonné comme le diable incarné depuis qu'il dénonce le sort fait aux Palestiniens. Autrement dit, la liberté d'expression n'est rien d'autre que la liberté d'exprimer une opinion sioniste.

---

Une juridiction suprême a vassalisé toutes les institutions françaises. Elle n'a aucune légalité ni même aucune existence incarnée dans un organe d'Etat. Mais elle est présente dans des institutions, dans des associations et sa force de frappe réside surtout dans son influence médiatique. Elle est difficilement identifiable comme entité organisée et reconnue, et pourtant elle juge, délibère et sanctionne quiconque ose la moindre critique à l'endroit du projet de liquidation du peuple palestinien Elle réduit au silence ou à la mort sociale toute personne qui exprime une opinion hérétique. Partout elle a placé ses juges, ses censeurs et sa police de la pensée. Elle a placé une armée de valets dans toutes les positions stratégiques au sein des institutions. Son arme absolue: le chantage à l'antisémitisme. Cette juridiction suprême est le sionisme.

Piétinant la liberté d'expression, la décision du Conseil d'Etat du 9 janvier 2014 interdisant le spectacle « Le mur » confirme la toute-puissance de l'emprise sioniste. C'est le sionisme qui aujourd'hui décide ce qui relève ou pas de la

liberté d'expression. Ainsi, nous avons vu tous les idéologues sionistes et leurs larbins, journalistes et la quasi-totalité de la classe politique, défendre la liberté d'expression dans l'affaire des caricatures de Charlie Hebdo. Les mêmes idéologues et leurs larbins ont jugé Dieudonné comme le diable incarné depuis qu'il dénonce le sort fait aux Palestiniens. Autrement dit, la liberté d'expression n'est rien d'autre que la liberté d'exprimer une opinion sioniste.

Le Comité Action Palestine dénonce cette instrumentalisation de la liberté d'expression. Il dénonce également la colonisation des institutions par les sionistes. Il appelle à un sursaut salutaire tous ceux et celles qui estiment que la liberté d'expression est non négociable; tous ceux et celles qui considèrent que le peuple palestinien mène un combat juste pour libérer toute la Palestine; tous ceux et celles qui pensent que le combat contre le sionisme est un combat pour l'émancipation.

**Comité Action Palestine**